



COMMUNE DE REAUMUR

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 4 avril 2022

Convocations envoyées le mardi 29 mars 2022.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Michel ROY est désigné Secrétaire de Séance.



Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 8 mars 2022.



N° 2022-27 : Réaménagement du centre-bourg (secteur 3) – Demande de subvention au titre des amendes de police

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

- ☞ ADOPTE le projet de travaux de réaménagement du centre-bourg pour le secteur 3.
- ☞ AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération : réaménagement du centre-bourg (secteur 3).
- ☞ CHARGE Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir cette aide financière.

N° 2022-28 : Pouzauges Bocage Football Club Vendée – Attribution d’une subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE d’octroyer une subvention d’un montant de 1 000 € à l’association Pouzauges Bocage Football Club Vendée pour l’année 2022, sous condition que le stade municipal soit utilisé par l’association.

☞ CHARGE Madame le Maire d’inscrire cette dépense au budget principal Commune 2022.

N° 2022-29 : Location de la salle Ferchault par l’associations « Accueil des Aînés de Pouzauges »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ ACCEPTE les tarifs proposés, pour les années 2022-2023, à savoir :

- Assemblée Générale : GRATUIT
- Concours de belote : 100 €
- Repas de Noël : 250 €
- Galettes des rois et de Pâques : 225 €

☞ CHARGE Madame le Maire d’effectuer les démarches nécessaires auprès de l’association « Accueil des Aînés de Pouzauges » afin d’obtenir ces sommes après chaque manifestation.

N° 2022-30 : Lotissement Le Clos de la Barre – Cession de terrain du budget principal vers le budget annexe « Lotissement Le Clos de la Barre »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ AUTORISE la cession d’une partie des parcelles AC 4 et AC 12 correspondant à la zone AU d’une surface de 11 543 m² pour un montant de 33 476,46 €.

☞ AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération de transfert et notamment les écritures comptables s’y attachant. Les crédits sont prévus au budget annexe « Lotissement Le clos de la Barre » 2022.

**La présente délibération ANNULE et REMPLACE
la délibération n°2022-24 du 8 mars 2022.**

N° 2022-31 : Personnel communal – Plan de formation 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ APPROUVE le plan de formation 2022 tel que présenté.

★ ★ ★ ★ ★

Madame le Maire lève la séance à 22h30.



Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.

Vu le 5 avril 2022,
par Madame le Maire,
Céline REVEAU

